

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT PRIVE – PARCOURS DROIT PRIVE COMPARE**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^o et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2^{ème} année de Master Droit – mention « Droit privé » parcours Droit privé comparé.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
FONGARO	Eric	PR	Droit privé comparé
Membres du jury :			
FRELETEAU	Barbara	MCF	Droit privé comparé (séminaire)
LACAZE	Marion	MCF	Droit privé comparé (séminaire)
En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :			
PORTA	Jérôme	PR	Droit privé comparé (séminaire)
PONTHOREAU	Marie-Claire	PR	Droit comparé méthodologie
MELIN SOUCRAMANIEN	Bérengère	MCF	Droit privé comparé (séminaire)

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2024-2025

Fait à Bordeaux, le 4 octobre 2024


M. Jean-Christophe SAINT-PAU